



**NOUVEAUX  
ADHÉRENTS  
2020**

# LIVRET D'ACCUEIL

## NOUS CONTACTER



**EMPLOYEUR**

**0969 32 79 79**

Appels non surtaxés, accessibles tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf les lundis et vendredis après-midi.

**GUADELOUPE** 05 90 82 16 13

**GUYANE** 05 94 25 34 57

**LA RÉUNION** 02 62 56 78 78

**MARTINIQUE** 05 96 60 74 16

## Pas à pas avec Uniformation

Ce livret est conçu pour vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet emploi-formation et dans vos échanges avec Uniformation : de la prise de contact à la mise en place de vos actions de formation.

# SOMMAIRE

**1** Qui est Uniformation ?

---

**2** S'informer et échanger avec Uniformation ?

---

**3** Uniformation, votre partenaire en région.  
Comment prendre rendez-vous avec un conseiller Uniformation ?

---

**4** Votre espace privé

---

**5** Quand et comment payer vos contributions  
à la formation professionnelle ?  
Etes vous redevable de la taxe d'apprentissage ?

---

**6** Aide financière. Demande de règlement.  
Comment ça marche ?

---

**7** L'offre de formation Uniformation :  
Comment choisir ? Comment s'inscrire ?  
Qui peut bénéficier de ces formations ?





1

## QUI EST UNIFORMATION ?

UNIFORMATION CONÇOIT, FINANCE ET DÉVELOPPE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DE LA COHÉSION SOCIALE. TOUTES ONT EN COMMUN D'ÊTRE INVESTIES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS TOUTES LES ÉTAPES DE SA VIE : UNE ÉCONOMIE DU QUOTIDIEN RÉPONDANT À DES BESOINS SOCIÉTAUX

### **Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne**

En tant qu'opérateur de compétences (Opco), nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

#### **À noter :**

La Réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » renforce notre accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance.

Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

### **Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés**

Alisfa, Acteurs du lien social et familial, Aide à domicile, Éclat (ex Animation), Ateliers et Chantiers d'insertion, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Entreprises sociales pour l'habitat, Foyers et Services pour Jeunes travailleurs, Familles rurales, Institutions de retraite complémentaire et Prévoyance, Missions locales et PAIO, Mutualité, Offices publics de l'habitat, Organisations professionnelles de l'habitat social, PACT, Pôle emploi, Régies de quartier, Régime général de la Sécurité Sociale, Régime sociale des indépendants, Sociétés coopératives d'HLM, Soliha, Tourisme social et familial.

# 2

## S'INFORMER OU ÉCHANGER AVEC UNIFORMATION ?

### Rencontrez Uniformation

- en rendez-vous individuel : en fonction de votre besoin, bénéficiez d'un temps d'échange avec votre conseiller emploi formation,
- lors des réunions d'informations collectives et ateliers animées par nos conseillers emploi-formation.

Pour toute inscription, rendez-vous sur [uniformation.fr](http://uniformation.fr)

### Trouvez de l'info sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)

- **nos services** > les actualités de votre branche, la description des dispositifs de financement et les prises en charge possibles ou encore au calendrier des événements Uniformation.  
Vous pouvez aussi vous connecter à votre espace privé pour suivre et gérer vos contributions et vos financements.
- **nos offres de formation** > dans la rubrique entreprise > services et conseils > offres de formation clés en main.  
Vous pouvez consulter toutes les formations proposées et prises en charge par l'Opco, et vous y inscrire. (consultez la fiche n°7)

### Abonnez-vous à notre Newsletter

Retrouvez une sélection des informations publiées en continu sur notre site, avec un tri par thématique en fonction de l'actualité, pour être au plus près de l'actualité formation professionnelle dans votre Opco et votre environnement emploi-formation.

Abonnez-vous sur [www.uniformation.fr/newsletter](http://www.uniformation.fr/newsletter)

### Contactez-nous

(appels non surtaxés)

Pour nous contacter si vous êtes :

> **Un employeur** > 0969 32 79 79

Tous les jours de 9h à 12h, et de 14h à 17h, sauf les lundis & vendredis après-midi.

Si vous êtes dans les **DOM** (coût d'un appel local) :

Guadeloupe : 05 90 82 16 13

Guyane : 05 94 25 34 57

Martinique : 05 96 60 74 16

La Réunion : 02 62 56 78 78

### Et suivez-nous sur les réseaux sociaux



#### important

Pour tous vos échanges avec Uniformation, munissez-vous de votre numéro adhérent (= n° ICom). Cela facilite la consultation de vos dossiers et permet de valider votre statut d'adhérent. Celui-ci vous est adressé par courrier.

# 3

## UNIFORMATION VOTRE PARTENAIRE EN RÉGION

UNIFORMATION EST UN ACTEUR EN RÉGION QUI ACCOMPAGNE LES POLITIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION. IL ASSURE ÉGALEMENT UN RÔLE DE PORTEUR DE PROJETS COFINANCÉS, EN LIEN AVEC LES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX IMPLIQUÉS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Chaque adhérent peut, avec l'aide de son conseiller emploi formation Uniformation, repérer ses besoins en formations et en accompagnement RH, élaborer son plan de développement des compétences et rechercher des financements pour assurer sa mise en œuvre.

# 13

délégations en métropole et dans les DOM

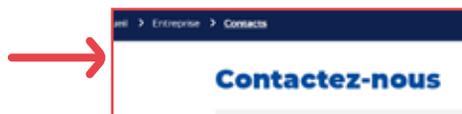
# 136

collaborateurs pour vous conseiller et vous informer



### Comment prendre rendez-vous avec un conseiller Uniformation ?

Rendez-vous sur le site <http://www.uniformation.fr> pour prendre rendez-vous avec un conseiller entreprise > contacts > contactez-nous



**Vous trouverez dans cette rubrique différentes modalités de rencontres**

- **collectives** : réunions thématiques près de chez vous, liées à l'actualité formation, à votre branche professionnelle ou aux dispositifs de financements.
- **individuelles** : un conseiller vous accueille lors de permanences individuelles ou par téléphone pour obtenir des réponses à vos questions emploi / formation / insertion / orientation.

# 4

## VOTRE ESPACE PRIVÉ

### Votre espace privé vous permet de :

- gérer votre budget formation
- saisir vos demandes de financement et de remboursement
- inscrire vos salariés aux actions de formation proposées sur notre site
- payer vos contributions au titre de la formation professionnelle

Connectez-vous sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)



### Entrez votre :

- **n° Icom** : numéro d'adhérent figurant sur le courrier que vous avez reçu lors de votre adhésion à Uniformation
- **code confidentiel** : il s'agit de votre mot de passe (ou pour une première connexion, du code indiqué sur votre courrier d'accueil)

### ATTENTION !

votre code confidentiel doit comporter 8 caractères minimum dont : 1 majuscule + 1 minuscule + 1 chiffre

# 5

## QUAND ET COMMENT PAYER VOS CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE ?

### > tous les détails

sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)  
rubrique adhésion et contribution

1

**Les contributions légales** calculées sur la masse salariale brute de l'année N-1 0,55% pour les entreprises de moins de 11 salariés, 1% pour les autres. Elles sont obligatoires pour toutes les entreprises.

2

**Les contributions conventionnelles** calculées sur la même masse salariale brute, décidées par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle.

3

**Les contributions volontaires**, décidées par vous, pour maintenir votre investissement formation.

Retrouvez le détail des dates de versements au verso.

### > à noter

Ces opérations de collecte sont gérées par l'OPCO jusqu'à fin février 2022. L'Urssaf prendra ensuite le relais en appelant mensuellement ou trimestriellement les contributions assises sur les rémunérations des années 2022 et suivantes.

### Etes vous redevable de la Taxe d'apprentissage ?

**La réforme de la formation professionnelle de 2018** pose le principe de verser la majorité de votre taxe d'apprentissage à votre opérateur de compétences Uniformation. Il n'est donc plus possible de choisir votre collecteur.

Les règles d'assujettissement antérieures à la réforme n'ont pas changé. Consultez notre site internet pour en savoir plus dans la rubrique : [www.uniformation.fr/entreprise/adhesion-et-contributions](http://www.uniformation.fr/entreprise/adhesion-et-contributions)

### Comment effectuer votre versement ?

Vous pouvez vous acquitter de vos contributions à la formation professionnelle sur votre **espace privé**; rendez-vous sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr).

Munissez-vous de votre n° lcom et mot de passe que vous pouvez demander en ligne si besoin.

Remplissez votre bordereau et payez vos contributions à partir de votre espace adhérent.

La saisie est simple : il suffit d'indiquer les masses salariales brutes (CDI et CDD) ainsi que votre effectif annuel moyen pour connaître le montant de votre contribution.

Privilégiez la saisie en ligne et le paiement virement, c'est la garantie d'une transmission rapide et sécurisée de vos informations.

### > important

N'oubliez pas de mentionner **votre n° lcom** sur tous vos documents (chèques, virements, courriers,...) cela nous permet de vous identifier.

# DATES DES VERSEMENTS DE VOS CONTRIBUTIONS

## 5 (SUITE)

### légende

FPC : formation professionnelle continue

CC : contribution conventionnelle

CPF-CDD : compte personnel formation des contrats à durée déterminée

CSA : contribution supplémentaire à l'apprentissage

FPC : formation professionnelle continue

MSB : masse salariale brute

TA : taxe d'apprentissage

## ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

### Versez à Uniformation

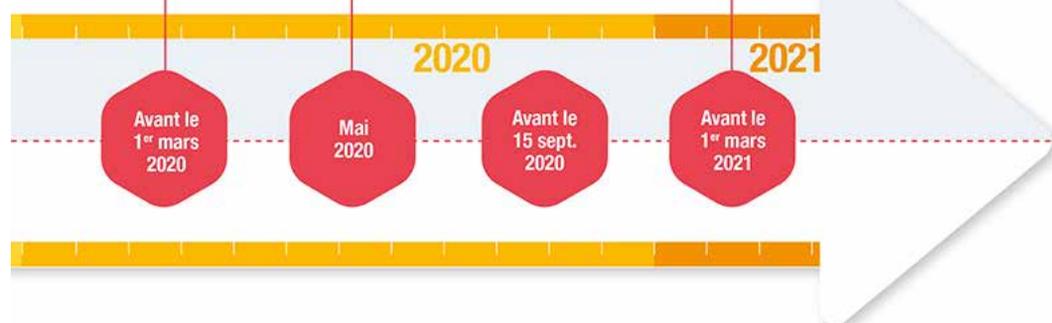
- FPC : 0,55% de la MSB 2019
- CPF-CDD : 1% de la MSB 2019
- Solde CC 2019

### Versez à Uniformation

- Acompte CC 2020

### Versez à Uniformation

- FPC : 0,55% de la MSB 2020
- CPF-CDD : 1% de la MSB 2020
- Solde CC 2020
- TA 2020 si assujetti



## ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS

### Versez à Uniformation

- Solde FPC 2019
- Solde CC 2019
- 1<sup>er</sup> acompte FPC : 0,60% de la MSB 2019
- CPF-CDD : 1% de la MSB 2019
- 1<sup>er</sup> acompte TA 2020 si assujetti
- CSA 2019 si assujetti

### Versez à Uniformation

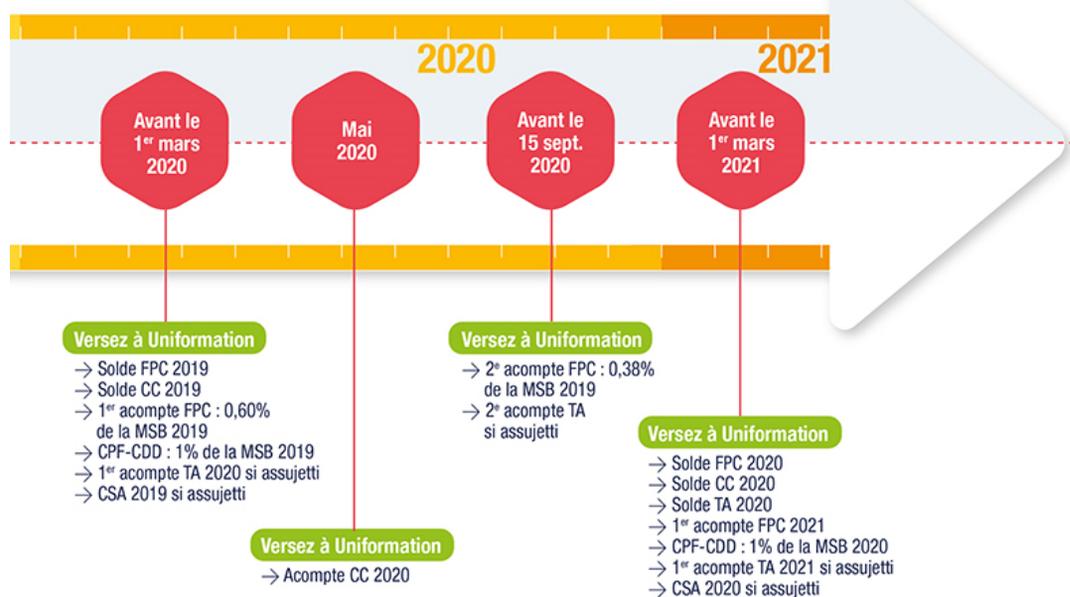
- Acompte CC 2020

### Versez à Uniformation

- 2<sup>e</sup> acompte FPC : 0,38% de la MSB 2019
- 2<sup>e</sup> acompte TA si assujetti

### Versez à Uniformation

- Solde FPC 2020
- Solde CC 2020
- Solde TA 2020
- 1<sup>er</sup> acompte FPC 2021
- CPF-CDD : 1% de la MSB 2020
- 1<sup>er</sup> acompte TA 2021 si assujetti
- CSA 2020 si assujetti



# 6

## AIDE FINANCIÈRE, DEMANDE DE RÈGLEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

DE L'ÉLABORATION AU FINANCEMENT DE VOTRE PLAN DE FORMATION, UNIFORMATION VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE ÉTAPE DE VOS PROJETS !

1

**Trouvez les formations** répondant aux besoins de formations de vos salariés et à l'évolution de votre structure.

2

**Choisissez votre organisme de formation**

et vérifiez qu'il est bien référencé par Uniformation en vous rendant sur notre site [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr) dans la rubrique > entreprise > formation > référentiel qualité de l'offre de formation. En bas de page mentionnez la raison sociale + n° de Siren + n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation recherché.

3

**Vérifiez votre budget** pour anticiper la mise en oeuvre de vos actions en vous rendant dans votre espace privé dans la rubrique « mon budget ».

4

**2 possibilités pour financer vos formations**

**1. Vous disposez d'un budget et il est suffisant pour couvrir l'ensemble de vos projets de formation**

> Votre salarié part en formation.

> Puis, effectuez « votre demande de remboursement directe » depuis votre espace privé après la formation.

**2. Vous ne disposez pas d'un budget ou il n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble de vos projets de formation.**

> Nous pouvons compléter ou prendre en charge le financement des formations pour vos salariés.

> Avant le départ en formation, effectuez vos demandes d'aides financières (DAFU) depuis votre espace privé. Vous pouvez également consulter sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr) les pages - Dispositifs et financement - pour connaître les taux de prise en charge horaire et les priorités de financement.

> Votre demande d'aide financière a été acceptée, votre salarié peut partir en formation. 30 jours après le début de celle-ci vous recevrez une alerte mail qui vous invite à confirmer via un formulaire, sur votre espace privé, le démarrage de la formation.

> Après réalisation de la formation par votre salarié, effectuez votre « demande de remboursement suite à une demande d'aide financière »

Retrouvez toutes les procédures de saisie pour vos demandes d'aides financières et vos demandes de remboursement dans votre espace privé.

### À noter

Retrouvez l'ensemble des procédures sur votre espace privé et saisissez vos dossiers en ligne. Vous pouvez faire une demande par action de formation et il est possible d'inscrire plusieurs salariés sur une seule demande dès lors qu'ils participent à la même action (mêmes sessions et mêmes dates).

# 7

## L'OFFRE DE FORMATION

### Comment choisir ?

Chaque année Uniformation propose des formations clés en mains. Uniformation simplifie vos démarches administratives en prenant en charge les frais pédagogiques et les repas du midi. Ces formations sont accessibles aux entreprises adhérentes de moins de 50 salariés. Consultez les formations, les modalités d'inscription, commandez votre catalogue papier et inscrivez-vous sur

<http://www.uniformation.fr>

### Qui peut bénéficier de ces formations ?

Ces formations sont accessibles aux entreprises de moins de 50 salariés qui sont adhérentes Uniformation. Elles doivent être à jour de leurs contributions.

#### Elles sont accessibles en priorité :

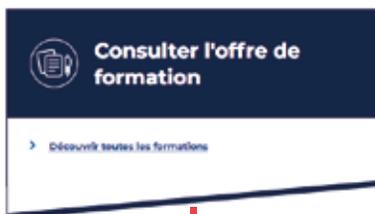
> aux structures de moins de 11 salariés > au 1<sup>er</sup> salarié inscrit par l'entreprise (si la session est complète)

#### À noter :

un salarié ne peut s'inscrire qu'à une seule session par intitulé de formation.

### A Comment la consulter ?

uniformation.fr > entreprise > services et conseils > rubrique offres de formation clés en mains



Trouvez votre formation grâce à un moteur de recherche en sélectionnant :

- la date souhaitée
- la région
- votre branche professionnelle (critère obligatoire)
- le thème de la formation
- les publics ciblés

### B

### Choisissez une offre

Cliquez sur **je m'inscris à une session**. Cette opération vous est proposée pour un traitement sécurisé et plus rapide.



### C

### INSCRIVEZ-VOUS

Vous arrivez sur votre espace privé

Munissez vous de votre n°com (n° adhérent Uniformation) et de votre code confidentiel que vous pouvez obtenir en ligne.

